

SIMULATION

DÉDUCTION DE SALAIRE POUR ABSENCE

Document basé sur la méthode présentée en exemple - année complète
sur pajemploi.urssaf.fr (voir au verso)

En cas d'absence non rémunérée, une retenue doit être opérée sur le salaire lors de l'établissement de la paie du mois concerné : Maladie de l'assistant maternel, congé sans solde, absence de l'enfant justifiée par un certificat médical, contrat de travail débutant ou se terminant en cours de mois...

MOIS CONCERNÉ :

Rappel de la mensualisation contractualisée :

$$\frac{\text{..... € par heure} \times \text{..... semaines par an} \times \text{..... heures par semaine}}{12} = A$$

L'assistant maternel ne garde pas l'enfant pendant jours soit heures au total

Salaire mensuel net de base

A

x

Nombre d'heures d'absence

B

÷

Nombre d'heures de travail potentiel du mois *

C

(* les heures à prendre en compte sont toutes les heures du mois considéré, y compris celles des périodes d'absence de l'enfant prévues au contrat).

=

Montant de la retenue sur salaire $A \times B / C = D$

D

Salaire net à verser $A - D = E$

E



La rémunération de votre assistante maternelle agréée

Accueil régulier

→ Année complète : **Exemple**

Nathalie et Jean Mercier font garder leur fille Laura âgée de 3 ans par Josette Pasquier, assistante maternelle agréée.

(...)

Josette gardera Laura du mardi au vendredi de 9 h à 17 h soit 32 h par semaine et 47 semaines au total dans l'année.

Le salaire horaire net prévu au contrat de travail est de 3 € et 3,50 € pour les heures majorées.

Comment calculer le salaire mensualisé de Josette ?

= (Salaire horaire net X Nb d'heures d'accueil par semaine X 52 semaines) ÷ 12

= (3 € X 32 h X 52 semaines) ÷ 12 = **416 €**

Comment calculer le nombre d'heures normales mensualisées ?

= (Nb d'heures d'accueil par semaine X 52 semaines) ÷ 12

= (32 h X 52 semaines) ÷ 12 = 138,66 arrondis à **139 h***

* Le nombre d'heures à déclarer doit suivre la règle des arrondis suivante :

- si la décimale est inférieure à 0,5, vous arrondissez à l'entier inférieur

- si la décimale est supérieure ou égale à 0,5, vous arrondissez à l'entier supérieur

Comment calculer le nombre de jours d'activité mensualisés ?

= (Nb de jours d'accueil par semaine X 52 semaines) ÷ 12

= (4 j X 52 semaines) ÷ 12 = 17,33 arrondis à **18 jours****

** Le nombre de jours d'activité à déclarer doit être arrondi à l'entier supérieur.

(...)

Exceptionnellement, le mois suivant, Josette garde Laura 50h au lieu de 32 h prévues initialement au contrat de travail pendant la 2^e semaine.

Quelle est la nature des heures effectuées pendant la semaine de 50 h ?

- Les heures effectuées, prévues au contrat de travail, sont des heures normales : 32 h.
- Les heures effectuées entre 32 h et 45 h par semaine sont des heures complémentaires : 13 h. Elles sont rémunérées sans majoration.
- Les heures effectuées au-delà de 45 h par semaine sont des heures majorées : 5 h. Elles sont rémunérées à un taux majoré de 3,50 € net de l'heure.

Comment calculer le salaire de Josette ce mois-ci ?

= (Salaire mensualisé + Rémunération des heures complémentaires + Rémunération des heures majorées) = 416 + (13h x 3 €) + (5h x 3,50 €) = **472,50 €**

Comment remplir le volet Pajemploi ce mois-ci ?

Case « Nombre d'heures complémentaires et majorées » :

- Sur Internet : distinguer les deux et inscrire **13 h complémentaires** et **5 h majorées**
- Sur le volet Pajemploi papier : cumuler les deux et inscrire **18 h**

Case « Nombre de jours d'activité » : **18 jours**

Case « Salaire net total » : **472,50 €**

(...)

Le mois suivant, Josette est absente pour motif familial pendant 2 semaines (absences non rémunérées). Elle ne garde pas Laura pendant 8 jours soit 64 heures au total (8 j x 8 h). Josette aurait dû, réellement, garder Laura 17 jours ce mois ci, soit 136 heures (17 j x 8 h), or, elle ne la garde que 9 jours

Comment calculer le salaire de Josette ce mois-ci ?

= Salaire mensualisé - [(salaire mensualisé X Nb d'heures d'absence) ÷ Nb d'heures qui aurait dû être effectuées]

= 416 - [(416 X 64) ÷ 136] = **220,24 €**

Comment remplir le volet Pajemploi ce mois-ci ?

Case « Nombre d'heures normales » : Salaire mensuel ÷ Taux horaire = 220,24 ÷ 3 = 73,41 arrondis à **73 h**

Case « Nombre de jours d'activité » : Nb de jours mensualisés - Nb de jours d'absence = 18 - 8 = **10 j**

Case « Salaire net total » : **220,24 €**